RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 86F30C58-A7BD-8585-830A-AEB232332A8B

3LF ACTI SIGNES
Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS
991 602 079 RCS PARIS
(la « ***Société*** »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six

Le onze septembre

À dix heures

Les associés de la société 3LF ACTI SIGNES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (ci-après l'« **Assemblée** ») au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes à l'Assemblée :

- la société 3 La Foncière, détentrice en pleine propriété de 2 999 parts sociales numérotées de 1 à 2 999 ;
- la société Groupe Idec Invest, détentrice en pleine propriété de 1 part sociale numérotée 3 000 ;

Total des parts détenues par les associées présentes : 3 000 parts sociales sur les 3 000 parts sociales composant le capital social.

Monsieur Patrice Lafargue préside la séance en sa qualité de représentant de la société 3 LA FONCIERE, elle-même cogérante de la Société et assume lui-même le secrétariat de l'Assemblée.

Monsieur Lionel Mary, cogérant de la Société, est également présent.

Le président de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- le texte des résolutions proposées ;
- le projet d'acte de cession de parts sociales au profit de la société 1713 DOMAINES à hauteur de 20% du capital social de la Société ;
- le projet de statuts de la Société mis à jour.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorise la cession par 3 LA FONCIERE et GROUPE IDEC INVEST au profit de 1713 DOMAINES de 600 parts sociales détenues sur la Société ;
- Modifications statutaires sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales au profit de la société 1713 DOMAINES ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Docusign Envelope ID: 86F30C58-A7BD-8585-830A-AEB232332A8B

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée, connaissance prise du projet de cession de 599 parts sociales détenues par la société 3 LA FONCIERE et d'une part sociale détenue par la société GROUPE IDEC INVEST au profit de la société 1713 DOMAINES, représentant 20% du capital social de la Société, autorise cette cession et agrée, en application de l'article 12 des statuts, en qualité de nouvel associé la société 1713 DOMAINES, société civile au capital de 2.502.000,00 euros, dont le siège social est situé 37 avenue Pierre 1er de Serbie à Paris (75008), immatriculée sous le numéro d'identification unique Siren 811 755 677 RCS Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« *Le capital social est fixé à trois mille (3 000) euros.*

Il est divisé en trois mille (3 000) parts égales d'un (1) euro chacune numérotées de 1 à 3 000, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- *à la société 3 LA FONCIERE,*
  sise 37 avenue Pierre 1er de Serbie à Paris (75008),
  à concurrence de 2 400 parts portant les numéros 1 à 2400,
  ci — *2400 parts*
- *à la société 1713 DOMAINES,*
  sise 37 avenue Pierre 1er de Serbie à Paris (75008),
  à concurrence de 600 parts portant les numéros 2401 à 3000,
  ci — *600 parts*

Total égal au nombre de parts composant le capital — *3 000 parts* »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De toute ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, a été signé par la gérance et les associés présentes.

Docusign Envelope ID: 86F30C58-A7BD-8585-830A-AEB232332A8B

Les associées

La société 3 La Foncière
Représentée par M. Patrice Lafargue
Président,

[redacted]

La gérance

La société 3 La Foncière
Représentée par M. Patrice Lafargue
Président,

[redacted]

La société Groupe Idec Invest
Représentée par M. Patrice Lafargue
Président,

[redacted]

Monsieur Lionel Mary

[redacted]